

**Avis d’approbation des objectifs en matière de
conservation des ressources en eau et des milieux qui
leur sont associés par la table de concertation**

**Organisme de bassins versants des rivières du Loup et
des Yamachiche (OBVRLY)**

Présenté au :

Ministère de l’Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques

15 juin 2021



Dans le sens de l’eau !

Version préliminaire



Table des matières



INFORMATIONS GÉNÉRALES IMPORTANTES.....	4
AVIS D'APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DE LA TABLE DE CONCERTATION DE L'OBVRLY EN DATE DU 15 JUIN 2021.....	5
ANNEXE I – LISTE DÉTAILLÉE DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONSERVATION DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX QUI LEUR SONT ASSOCIÉS.....	7

Version préliminaire



Informations générales importantes

Cet avis atteste que la table de concertation de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (**ci-après OBVRLY**) approuve les mises à jour du Plan directeur de l'eau (PDE) devant être transmise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) au plus tard le 15 juin 2021.

La table de concertation reconnaît que l'OBVRLY, en tant que coordonnateur de la planification stratégique qu'est le Plan directeur de l'eau, a procédé à une mise à jour de son PDE par un processus de concertation menant les acteurs de l'eau de la zone de gestion intégrée concernée à identifier notamment des objectifs en matière de conservation des ressources en eau et des milieux qui leur sont associés qui répondent à leurs préoccupations, ainsi qu'à procéder à la mise à jour des autres composantes afférentes contenues dans le PDE (orientations et plan d'action).



Avis d'approbation de la mise à jour du Plan directeur de l'eau de la Table de concertation de l'OBVRLY en date du 15 juin 2021

Attendu qu'en vertu de la clause 4. a) vi) de la « Convention d'aide financière 2018-2021 » entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et les Organismes de bassins versants, ainsi que de la directive envoyée aux Organismes de bassins versants au mois de janvier 2020, l'**OBVRLY** doit procéder à une mise à jour des éléments inscrits dans le Plan directeur de l'eau concernant les objectifs en matière de conservation des ressources en eau et des milieux qui leur sont associés;

Attendu qu'en vertu de la clause 4. b) de la « Convention d'aide financière 2018-2021 » entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et les Organismes de bassins versants, l'**OBVRLY** doit rendre disponible son Plan directeur de l'eau approuvé ainsi que ses mises à jour, sur Internet, et ce, gratuitement;

Considérant que le dernier Plan directeur de l'eau (PDE) de l'**OBVRLY** a été officiellement approuvé par le MELCC le **14 août 2014**;

La table de concertation de l'**OBVRLY** informe le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) que des modifications à la planification stratégique (PDE) sont jugées nécessaires, qu'elles ont été formellement approuvées par les membres de la table de concertation, qu'elles sont issues d'activités de concertation menées auprès des acteurs de l'eau de la zone de gestion intégrée concernée et qu'elles concernent les objectifs de conservation suivants :

- Pour les milieux humides (voir l'annexe I pour les détails) :
 - D'ici le 31 mars 2026, documenter et évaluer la valeur des services écologiques rendus par les milieux humides potentiels cartographiés de la zone du Loup-Yamachiche
 - D'ici le 31 mars 2031, prioriser la conservation des milieux humides démontrant une capacité intermédiaire à élevée à retenir les eaux et les sédiments dans les bassins versants des rivières du Loup et Yamachiche
 - D'ici le 31 mars 2031, prioriser la conservation de milieux humides démontrant une capacité intermédiaire à élevée à assurer une ou plusieurs fonctions écologiques dans les bassins versants dégradés (Petite rivière du Loup, Chacoura, Saint-Louis et Petite rivière Yamachiche)



- D'ici le 31 mars 2031, conserver les milieux humides d'intérêt cartographiés dans les bassins versants Aux Glaises, Aux Sables, Saint-Charles et Sainte-Marguerite
- Pour les milieux hydriques (voir l'annexe I pour les détails) :
 - D'ici le 31 mars 2023, rédiger et mettre en œuvre un plan de suivi de la qualité des eaux de surface assurant une meilleure couverture spatiale et temporelle dans la zone du Loup-Yamachiche
 - D'ici le 31 mars 2023, actualiser la gestion du milieu hydrique en mettant en place des mécanismes de concertation ou des procédures spécifiques dans la zone du Loup-Yamachiche
 - D'ici le 31 mars 2031, améliorer l'indice médian de qualité des bandes riveraines sous tenure privée de 5 % dans la zone du Loup-Yamachiche
 - D'ici le 31 mars 2031, maintenir la qualité de l'eau de la rivière du Loup à un niveau permettant d'assurer la pratique de toutes les activités récréotouristiques liées à l'eau en amont du pont Masson
 - D'ici le 31 mars 2031, maintenir la qualité de l'eau de la rivière Yamachiche à un niveau permettant d'assurer la pratique de toutes les activités récréotouristiques liées à l'eau en amont du chemin de la route 350
 - D'ici le 31 mars 2031, améliorer la qualité de l'eau de la rivière Yamachiche à un niveau permettant d'assurer la pratique d'activités nautiques à contact secondaire comme la pêche, le kayak et la planche à pagaie entre l'exutoire et le chemin de la route 350
 - D'ici le 31 mars 2031, maintenir ou améliorer l'état trophique actuel des lacs du bassin versant de la rivière du Loup et de la rivière Yamachiche pour lesquels les signes d'eutrophisation ont été analysés
 - D'ici le 31 mars 2031, améliorer l'intégrité écologique de 5 % dans les cours d'eau dégradés (Petite rivière du Loup, Chacoura, Saint-Louis et Petite rivière Yamachiche)

Signature électronique

Pierre Deshaies
Président de la Table de concertation
OBVRLY

Signé le 15 juin 2021 à Saint-Barnabé



Annexe I – Liste détaillée des objectifs en matière de conservation des ressources en eau et des milieux qui leur sont associés

Type de milieu	Libellé d'objectif	Bassin versant	Tenure	Indicateur	Cible	Échéancier
Humide	D'ici le 31 mars 2026, documenter et évaluer la valeur des services écologiques rendus par les milieux humides potentiels cartographiés de la zone du Loup-Yamachiche	Zone du Loup-Yamachiche	Publique et privée	Proportion des superficies de milieux humides potentiels cartographiés dont une valeur des services écologiques rendus a été estimée	80 %	2026
Humide	D'ici le 31 mars 2031, prioriser la conservation des milieux humides démontrant une capacité intermédiaire à élevée à retenir les eaux et les sédiments dans les bassins versants des rivières du Loup et Yamachiche	Rivière du Loup, rivière Yamachiche	Publique et privée	Superficie nette perdue (ha) de milieux humides démontrant une capacité intermédiaire à élevée à retenir les eaux et les sédiments	Tendre vers 0 ha par rapport à l'année de référence 2022	2031



Type de milieu	Libellé d'objectif	Bassin versant	Tenure	Indicateur	Cible	Échéancier
Humide	D'ici le 31 mars 2031, prioriser la conservation de milieux humides démontrant une capacité intermédiaire à élevée à assurer une ou plusieurs fonctions écologiques dans les bassins versants dégradés (Petite rivière du Loup, Chacoura, Saint-Louis et Petite rivière Yamachiche)	Petite rivière du Loup, Chacoura, Petite rivière Yamachiche	Privée	Superficie nette perdue (ha) de milieux humides démontrant une capacité intermédiaire à élevée à assurer une ou plusieurs fonctions écologiques	Tendre vers 0 ha par rapport à l'année de référence de 2022	2031
Humide	D'ici le 31 mars 2031, conserver ¹ les milieux humides d'intérêt cartographiés dans les bassins versants Aux Glaises, Aux Sables, Saint-Charles et Sainte-Marguerite ²	Aux Glaises, Aux Sables, Saint-Charles, Sainte-Marguerite	Privée	Superficie nette perdue (ha) de milieux humides d'intérêt cartographiés	Tendre vers 0 ha par rapport à l'année de référence de 2022 ³	2031
Hydrique	D'ici le 31 mars 2023, rédiger et mettre en œuvre un plan de suivi de la qualité des eaux de surface assurant une meilleure couverture spatiale et temporelle dans la zone du Loup-Yamachiche	Zone du Loup-Yamachiche	Privée et publique	Aucun indicateur	Rédaction et mise en œuvre d'un plan de suivi de la qualité des eaux de surface	2023

¹ La notion de conservation, ici, correspond à la conservation intégrale (légale ou volontaire) ou à l'encadrement des activités pour une utilisation durable.

² L'objectif vise la conservation des complexes des milieux humides d'intérêt identifiés dans le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (Ville de Trois-Rivières, 2016), dans la Stratégie de conservation des milieux naturels de la Ville de Trois-Rivières (Fondation Trois-Rivières Durable, 2020) ainsi que dans l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent (MELCC, 2019): Tourbière Baie des mines, tourbières nord et sud de l'aéroport, Marais Saint-Eugène, Réserve écologique Marcel-Léger, complexe de milieux humides de l'écosystème Montour, milieux humides riverains de la rivière Milette (en amont du Milieu naturel de conservation volontaire de l'aire écologique de la Marquise).

³ Selon la compilation des superficies des complexes de milieux humides d'intérêt pour la zone de gestion Trois-Rivières.



Type de milieu	Libellé d'objectif	Bassin versant	Tenure	Indicateur	Cible	Échéancier
Hydrique	D'ici le 31 mars 2023, actualiser la gestion du milieu hydrique en mettant en place des mécanismes de concertation ou des procédures spécifiques dans la zone du Loup-Yamachiche	Zone du Loup-Yamachiche	Privée et publique	Nombre de mécanismes de concertation ou de procédures actualisés ou mis en place	3	2023
Hydrique	D'ici le 31 mars 2031, améliorer l'indice médian de qualité des bandes riveraines sous tenure privée de 5 % dans la zone du Loup-Yamachiche	Zone du Loup-Yamachiche	Privée	Indice médian de qualité des bandes riveraines (IQBR)	Augmentation de 5 % par rapport à l'état actuel (à déterminer)	2031
Hydrique	D'ici le 31 mars 2031, maintenir la qualité de l'eau de la rivière du Loup à un niveau permettant d'assurer la pratique de toutes les activités récréotouristiques liées à l'eau en amont du pont Masson	Rivière du Loup	Privée et publique	Concentration médiane bisannuelle en coliformes fécaux ⁴	Moins de 200 UFC/100 ml ⁵	2031

⁴ Stations échantillonnées à Saint-Paulin (LOUP-RRP-02), à Saint-Alexis-des-Monts (LOUP-RRP-03, témoin) et éventuellement l'ajout de stations supplémentaires à la suite du dépôt du plan de suivi des eaux de surface.

⁵ Critère pour la protection des activités récréatives et de l'esthétique - contact primaire comme la baignade (contacts réguliers avec toutes les parties du corps).



Type de milieu	Libellé d'objectif	Bassin versant	Tenure	Indicateur	Cible	Échéancier
Hydrique	D'ici le 31 mars 2031, maintenir la qualité de l'eau de la rivière Yamachiche à un niveau permettant d'assurer la pratique de toutes les activités récréotouristiques liées à l'eau en amont du chemin de la route 350	Rivière Yamachiche	Privée	Concentration médiane bisannuelle en coliformes fécaux ⁶	Moins de 200 UFC/100 ml ⁷	2031
Hydrique	D'ici le 31 mars 2031, améliorer la qualité de l'eau de la rivière Yamachiche à un niveau permettant d'assurer la pratique d'activités nautiques à contact secondaire comme la pêche, le kayak et la planche à pagaie entre l'exutoire et le chemin de la route 350	Rivière Yamachiche	Privée	Concentration médiane bisannuelle en coliformes fécaux ⁸	Moins de 1 000 UFC/100 ml ⁹	2031
Hydrique	D'ici le 31 mars 2031, maintenir ou améliorer l'état trophique actuel des lacs du bassin versant de la rivière du Loup et de la rivière Yamachiche pour lesquels les signes d'eutrophisation ont été analysés ¹⁰	Rivière du Loup, rivière Yamachiche	Privée	État trophique	Aucun lac ne présente un état trophique plus dégradé que celui documenté en 2021	2031

⁶ Station échantillonnée à Charette (YAMA-RB-01) et éventuellement l'ajout de stations supplémentaires à la suite du dépôt du plan de suivi des eaux de surface.

⁷ Critère pour la protection des activités récréatives et de l'esthétique - contact primaire comme la baignade (contacts réguliers avec toutes les parties du corps).

⁸ Stations échantillonnées à l'exutoire de la rivière (YAMA-RRP-01) et à Saint-Barnabé (YAMA-RRP-02).

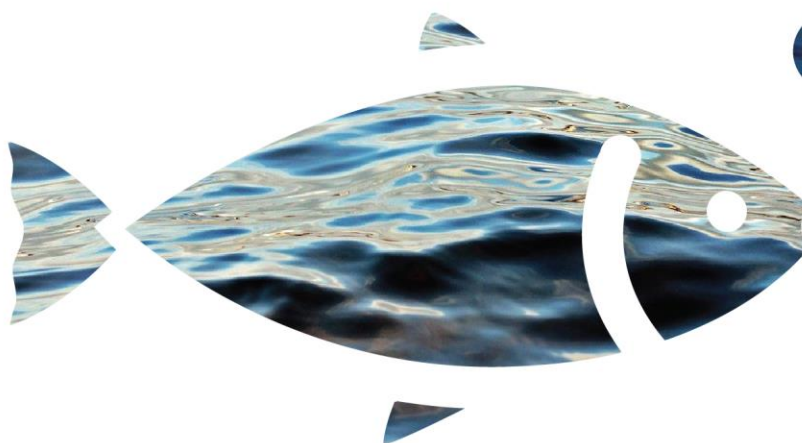
⁹ Critère pour la protection des activités récréatives et de l'esthétique - contact secondaire comme la pêche sportive et le canotage (contacts peu fréquents avec toutes les parties du corps).

¹⁰ Les lacs caractérisés dans le cadre du *Programme de caractérisation des plans d'eau de la zone du Loup-Yamachiche*.



Type de milieu	Libellé d'objectif	Bassin versant	Tenure	Indicateur	Cible	Échéancier
Hydrique	D'ici le 31 mars 2031, améliorer l'intégrité écologique de 5 % dans les cours d'eau dégradés (Petite rivière du Loup, Chacoura, Saint-Louis et Petite rivière Yamachiche)	Petite rivière du Loup, Chacoura, Saint-Louis, Petite rivière Yamachiche	Privée	Indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC) ¹¹	Augmentation de 5 % par rapport aux valeurs les plus récentes	2031

¹¹ La moyenne des indices sera utilisée si le cours d'eau présente plusieurs stations d'échantillonnage. Le calcul de l'indice nécessite deux années d'échantillonnage pour tenir compte de la variabilité interannuelle.



Organisme de bassins versants
des rivières du Loup et des Yamachiche

780, rue Saint-Joseph
Saint-Barnabé (Qc)
G0X 2K0

www.obvrly.ca

